

**Question avec demande de réponse écrite P-007127/2017  
à la Commission**  
Article 130 du règlement  
**Eric Andrieu (S&D)**

Objet: Contingent de viande bovine dans le Mercosur

Alors que le prochain round de négociations entre l'Union européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) se tiendra à Bruxelles du 29 novembre au 8 décembre, la Commission européenne envisagerait, dans son offre finale d'accès au marché en vue d'un accord bilatéral de libre-échange, de porter à 100 000 tonnes le contingent tarifaire d'importation de viande de bœuf en provenance du Mercosur.

1. La Commission peut-elle confirmer ce chiffre?
2. Après les récents scandales de viande avariée impliquant les autorités publiques au Brésil et d'épandage massif de pesticides en Argentine, la Commission peut-elle garantir que les normes de sécurité alimentaire, de qualité et de traçabilité des produits importés du Mercosur répondront aux critères en vigueur dans l'Union?
3. Par cette offre, la Commission pense-t-elle répondre aux aspirations actuelles des citoyens européens, et notamment à celle de lier davantage l'agriculture à la santé humaine, à la protection de l'environnement, à la lutte contre le changement climatique et à la vitalité de nos territoires, en particulier les plus fragiles d'entre eux?